



ID: 062-200069482-20250410-D69_2025-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois Séance du 10 avril 2025

L'an 2025 et le 10 avril à 18h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 3 avril 2025.

Date de la convocation : 3 avril 2025 Date d'affichage: 3 avril 2025 Délibération N° 10-04-2025 / N°69

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeyser, Eric Poulain, Pascal Hemery, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés: 7

Membres ayant donné procuration: 16

Membres votants: 99

Absents: Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés: Thomas Bonnelle suppléé par Jean-Noël Danvin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Magali Urbanac suppléé par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hautecoeur suppléé par Céline Godart.

Absents excusés: Sylvie Gabez, Alain Traisnel

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le



ID . 002*200009402*20230410*D09_2023*DE

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Patrick Roblot ayant donné procuration à Pascal Coin, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Michel Petit ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Sabine Surelle ayant donné procuration à Pascal Mestan, Hugues Legoux ayant donné procuration à Yves Lieppe, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Marocchini

Titre de la délibération : Tarifs des accueils de loisirs du mercredi

Monsieur le Vice-Président précise qu'une délibération a été prise le 30 juin 2022 pour les changements de tarifs des centres de loisirs du mercredi. La Caisse d'Allocations Familiales demande que dans les différents tarifs soient pris en compte les quotients familiaux et les fratries.

Les tarifs des familles ont été modifiés pour prendre en compte les quotients familiaux

	Familles quotient familial Inférieur à 900		Familles quotient familial Supérieur à 900		Familles extérieures Au territoire Quotient Inférieur à 900		Familles extérieures Au territoire Quotient supérieur à 900	
	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants	1 enfant	à partir de 2 enfants
Tarifs Journée	12,00 €	10,00€	12,50 €	10,50 €	21,00 €	20,00 €	22,00 €	21,00 €

Le prix du repas de cantine est à 4 euros. La cantine n'est pas obligatoire, mais toute inscription doit se faire au minimum 48h avant.

Monsieur le Vice-Président informe également que :

- Les Bons A.T.L sont déductibles (3.40€/jour) pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 617.
- Les inscriptions se font à la journée

Le Vice-Président propose à l'assemblée la modification des tarifs des accueils de loisirs.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 2 avril 2025, l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

modifier les tarifs des accueils de loisirs

• les mettre en application à compter du 1 septembre 2025

• signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11 /04/2025 et publication

ou notification du 17 /04/2025